

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-25

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.
 Le quorum était atteint.

Date de convocation : 09/04/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Etaient présents : M. Renaud GEORGE, Mme Marie ASTIER, M. Olivier PERROT, Mme Audrey GREINER, M. Hubert GORRON, Mme Corine GENEVAY, Mme Elise BERTRAND, M. Nicolas NAMIAN, Mme Lea PERROT, M. Clément PRUD'HOMME, Mme Laurence LELARGE, Mme Solange JACQUIER, M. Dominique LEONARD, Mme Virginie PORTELA, M. Philippe BIGOT, Mme Sophie PELLIS, M. Thierry CHARBONNIER, Mme Cécile FERRY, M. Etienne SAINT-SERNIN, M. Jean-Patrice CLERC.

Ont donné pouvoir : M. Loïc DUFFY à M. NAMIAN, M. Paul DIDIER à M. GEORGE, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL à Mme GENEVAY.

Secrétaire de séance : Clément PRUD'HOMME

2026-25) DESIGNATION REPRESENTANT MISSION LOCALE PLATEAU NORD VAL DE SAONE

Les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Elles s'adressent en priorité aux jeunes qui sont sortis du système scolaire ou qui n'ont pas d'emploi, mais elles proposent aussi un accompagnement à ceux qui poursuivent des études ou sont actifs. Leurs domaines d'intervention sont variés : emploi, formation, logement, santé, mobilité, et loisirs entre autres. Les missions locales font partie du service public de l'emploi (SPE) et disposent, à ce titre, de partenariats avec France Travail et d'autres acteurs de la sphère sociale. Pour accompagner les jeunes, favoriser leur accès à l'emploi et aux droits sociaux, elles s'appuient sur les dispositifs mis à disposition par l'État et les collectivités territoriales.

Les jeunes accueillis et suivis par les missions locales peuvent se voir proposer des aides financières adaptées à leur situation.

La mission locale demande à la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or qu'un représentant soit désigné au sein du Conseil Municipal pour représenter la commune.

Monsieur le Maire effectue à un appel à candidatures et reçoit les candidatures suivantes :

- Monsieur Hubert GORRON
- Madame Cécile FERRY

VU le code général des collectivités Territoriales,

VU la loi du 01.07.1901 et le décret du 16.08.1901,

VU la Délibération N° 97.46 du 27 mars 1997 portant sur l'adhésion de la commune à la Mission locale du plateau Nord/Val de Saône,

CONSIDERANT l'importance de l'action de la Mission locale pour repérer et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **DE PROCEDER** à l'élection du représentant de la commune à la Mission locale,
- **D'AUTORISER** le représentant à assister aux réunions de la Mission locale.

Résultat du vote :

TITULAIRES	VOTES
Monsieur Hubert GORRON	18
Madame Cécile FERRY	5

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 069-216902072-20260413-202625-DE



Monsieur Hubert GORRON est désigné représentant de la commune à la mission

Local du Plateau Nord Val de Saône.

**Le secrétaire de séance,
M. Clément PRUD'HOMME**

**Le Maire,
M. Renaud SERGE**